
**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
 DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DE LA NARBONNAISE**

Département
 DE L'AUDE

Séance ordinaire du 19 décembre deux mille huit

Sous la présidence de M. Jacques BASCOU

N°C-94/2008

Présents ou représentés : M. Georges ABBAMONTE, M. Raymond AGRAZ, M. Didier ALDEBERT, M. Paul ALDEBERT, M. Rémy ALINGRIN, M. Jean-Marie ASSENS, M. Henri AZEMA, M. Jacques BAILLAT, M. Jacques BASCOU, M. Jean-Pierre BASTELICA, Mme Marie BAT, Mme Bérange BATTISTELLA, M. Youssef BOUNOUJA, M. Didier BOUSQUET, Mme Marie-Antoinette BOUSQUET, Mme Elyette CABROL, Mme Marie-Claude CANET, Mme Nicole CATHALA, M. Didier CODORNIOU, Mme Lucia COSTA, M. Gérard CRIBAILLET, M. Christian DURAND, Mme Marie-Claude EGLESSIES, M. Jean FABRE, Mme Marie-Hélène FABRE, M. Michel FARNOLE, M. Patrick FRANÇOIS, M. Gérard FRATICOLA, M. Pierre GALINIER, Mme Murielle GANCIA-RAYMOND, M. Bernard GEA, M. Jean-Yves GLÉMÉE, M. Serge GUIGUE, Mme Alice GUITTARD, Mme Isabelle HERPE, Mme Anne-Marie JOURDET, M. Gérard KERFYSER, M. Aimé LAFFON, M. Tristan LAMY, M. Olivier LAPEYRE, M. Paul LIGNERES, M. Robert LOIS, M. Roger LOPEZ, Mme Monique MACPHAIL, M. Guy MARSOTTO, Mme Hélène MARTINEZ, M. Jean-Michel MENAGER, Mme Martine MIR, M. Louis MOLVEAU, Mme Christiane MONNIER, M. Marcel NERIN, Mme Nadine OLIVIER, Mme Aurélie ORRIT, M. Marc ORTIZ, M. José PERERA, M. Gilbert PLA, M. Jacques POCIELLO, M. Jean-François ROUSSOULY, M. Nicolas SAINTE-CLUQUE, Mme Janny SAMPERE, Mme Hélène SANDRAGNE, M. Jean-Paul SCHEMBRI, M. Richard SEVCIK, M. Guy SIÉ, Mme Zorha TEGGOUR, Mme Magali VERGNES, M. Alain VIALADE, M. Jean-Michel VILA.

Excusés : M. Denis CABOULET, M. Jean-Michel FESTE, Mme Sabine PEYROUSEL

Secrétaire de séance : Mme Isabelle HERPE

OBJET : FINANCES : Fixation des tarifs d'eau potable et d'assainissement de la régie communautaires et des surtaxes pour l'année 2009

Le Code Général des Collectivités Territoriales précise que les services publics d'eau potable et d'assainissement sont gérés comme des services à caractère industriel et commercial : leurs budgets doivent être équilibrés en recettes et en dépenses.

Pour l'année 2009, les tarifs de la régie communautaire seront fixés comme suit :

Commune	Eau		Assainissement	
	Abonnement	Prix m3 eau potable	Abonnement	Prix m3 eau assainie
Bizanet	15 €	1,30 €		1,50 €
Coursan	15 €	1,00 €		1,40 €
Montredon	15 €	1,00 €		1,25 €
Moussan	15 €	1,00 €		1,25 €
Ouveillan	15 €	1,20 €		1,50 €
Raissac d'Aude	15 €	1,00 €		0,85 €
Villedaigne	15 €	1,00 €		1,05 €
Vinassan	15 €	1,00 €		0,85 €

Pour l'année 2009, les surtaxes communautaires sur l'eau potable et l'assainissement seront actualisées comme suit pour prendre en compte le programme de travaux de la Communauté d'Agglomération :

Commune	Eau	Assainissement
Armissan	0,25 €	0,50 €
Bages	0,85 €	0,28 €
Bizanet	0	0
Coursan	0	0
Cuxac d'Aude	0,35 €	0,50 €
Fleury d'Aude	0,20 €	0,75 €
Gruissan	0,30 €	0,70 €
Marcorignan	0,30 €	0,45 €
Montredon	0	0
Moussan	0	0
Narbonne	0	0
Névian	0,30 €	0,60 €
Ouveillan	0	0
Peyriac de Mer	0,65 €	0,05 €
Raissac d'Aude	0	0
Salles d'Aude	0,20 €	0,40 €
Villedaigne	0	0
Vinassan	0	0

Je vous propose :

- d'approuver les tarifs d'eau et d'assainissement de la régie communautaire pour l'année 2009,
- d'approuver les surtaxes pour l'année d'eau et d'assainissement des communes de la Communauté d'Agglomération pour l'année 2009.

Le Conseil adopte à l'unanimité

Fait et délibéré les mois, jour et an que dessus

Copie certifiée conforme,

Le Président,

Jacques BASCOU

Délibération certifiée
exécutoire compte
tenu de sa réception
en Sous-Préfecture

le :

et de sa publication

le :